Libres penseurs athées
COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LPA déplore l'insouciance du ministre MacDonald dans le dossier de l'abattage rituel

Montréal, le 27 juillet 2026 – *Libres penseurs athées* (LPA-AFT), une association qui défend les droits des athées et qui appuie la laïcité, dénonce l'inaction et l'insouciance du ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Heath MacDonald dans sa réponse à la pétition parlementaire e-7108. Cette pétition demande que le gouvernement du Canada cesse « d'encourager financièrement les pratiques halal et kasher ». Elle demande aussi qui tout abattage se fasse avec « étourdissement avant la saignée de l'animal » et, en attendant la mise en vigueur de cette règle, que toute viande produite sans étourdissement soit ainsi étiquetée.

Le ministre accepte, sans la moindre inquiétude, la cruauté de l'abattage rituel vu que cette pratique peut être rentable ou répondre à des « exigences » religieuses. Pourtant, « Favoriser des entreprises sur une base religieuse représente une discrimination pour motif religieux », comme l'explique la pétition.

Le ministre vante « la production de produits halal et casher qui répondent aux divers besoins des consommateurs ». Non, il ne s'agit pas de « besoins ». Il s'agit plutôt de privilèges que son gouvernement accorde injustement à certaines religions, au détriment du bien-être animal et au mépris de la liberté de conscience de la population en général. Sa déclaration que « Le gouvernement du Canada s'engage à respecter la liberté de religion garantie par la Constitution, tout en protégeant le bien-être des animaux » est ainsi doublement mensongère. La liberté de religion n'inclut pas l'imposition d'une pratique religieuse particulière à toute la société, ce qui est effectivement le résultat de la décision de son gouvernement de permettre la vente de viande provenant d'abattage rituel sans étiquetage clair et honnête.

Le ministre déclare que la mention de la méthode d'abattage sur l'étiquette est facultative, tandis que la pétition demande explicitement que cette mention soit obligatoire. Pis encore, le ministre prétend que cette règle — ou plutôt cette absence de règle — aiderait les consommateurs à « prendre des décisions éclairées concernant les aliments qu'ils achètent ». Le ministre termine ses commentaires en avouant que le consommateur serait obligé de « communiquer avec l'entreprise » s'il veut connaître la méthode d'abattage. Accepterait-on que la liste d'ingrédients soit supprimée de l'emballage des produits alimentaires, obligeant ainsi le consommateur à joindre personnellement l'entreprise afin d'obtenir cette information ?

– 30 –

POUR INFORMATIONS:
David Rand `bulletin` arobas `atheologie.ca`
Pierre Marchand `secretariat` arobas `atheologie.ca`

Site web : `www.atheologie.ca`